

OBJET : Sécurisation de la cité scolaire Frantz Fanon à Trinité

REFERENCE : Note express n° 82282 DEF/GEND/SOE/SDSPSR/SP du 24 juillet 2009 relative à la prévention et lutte contre la violence en milieu scolaire – mise en œuvre du dispositif « SAGES » (SAnctuarisation Globale de l'Espace Scolaire).

Fiche action N° 4

	<p style="text-align: center;"><u>TITRE DE L'ACTION</u></p> <p>Conseil des pairs (peer counselling)</p>
<p><u>Initiateur</u></p> <p>Gendarmerie nationale COMGEND Martinique</p>	<p style="text-align: center;"><u>NATURE DE L'ACTION</u></p> <p>Le conseil des pairs consiste à rendre les élèves acteurs de leur propre sécurité. Il permet à certains jeunes, éprouvant des difficultés à se confier à un adulte, de pouvoir se tourner vers un camarade, qualifié de pair, volontaire pour exercer cette fonction et évalué par une psychologue. Le pair reçoit à cet effet une sensibilisation particulière par les personnels de la brigade de prévention de la délinquance juvénile aux problématiques de sécurité et aux vulnérabilités pouvant être éprouvées par certains jeunes dans leur milieu familial, social ou scolaire.</p> <p>Les pairs jouent en effet un rôle très important à l'adolescence et peuvent se révéler plus aptes que les adultes à comprendre certaines situations factuelles et à intervenir avec plus de pertinence dans certaines difficultés de la vie scolaire.</p> <p>Il s'agit de mobiliser les capacités de certains jeunes disposant de compétences de médiateurs naturels vis à vis de leurs camarades. L'objectif est de les rendre conscients de cette faculté et de les aider à la développer au profit de leurs camarades tout en veillant aussi à les rendre plus conscients de leurs propres limites (protection du pair).</p> <p>Pour les jeunes qui acceptent cette fonction de pair, il s'agit de les responsabiliser et de leur faire confiance tout en les faisant participer différemment à la vie de l'école et en leur apprenant à répondre aux situations difficiles. Cette qualité de pair doit les conduire à développer un sentiment d'appartenance et de reconnaissance ainsi que l'estime de soi. Il contribue à l'apprentissage à la citoyenneté.</p> <p>Ce dispositif doit permettre de faire baisser les violences</p>

	quotidiennes et les incivilités qui participent à une détérioration de la qualité de vie au sein de l'établissement.
<p><u>Partenariat</u> Éducation nationale Gendarmerie nationale ➤ Brigade de prévention de la délinquance juvénile ➤ Correspondant gendarmerie sécurité de l'école ➤ Psychologue réserviste de la gendarmerie Membres référents du CESC de Frantz-Fanon</p>	<p style="text-align: center;"><u>CONSTATS</u></p> <p>Depuis 2005, la gendarmerie de Trinité constate une augmentation significative des violences en milieu scolaire se déroulant à l'intérieur ou aux abords de la cité scolaire Frantz Fanon. La fiche « diagnostic initial » en date du 20 août 2009 précise les différentes infractions survenues, leur périodicité et les modes opératoires des délinquants. La gravité des faits enregistrés révèle une montée en puissance de la violence des jeunes, une diversification des faits répréhensibles et le recours de plus en plus systématique aux armes. Elle doit servir de support aux patrouilles spécifiques mises en œuvre à partir de la rentrée scolaire 2009-2010 mais aussi d'orienter les mesures de prévention organisées au sein de l'établissement. Cette situation préoccupante au regard de la sécurité publique nécessite une prise en charge globale et pluridisciplinaire pour mettre un terme à cette violence et rétablir des conditions propices aux études.</p>
<p><u>Contacts</u></p> <p><u>Pour la gendarmerie :</u> Lieutenant-colonel DALIER, Dominique, chef d'état-major, officier prévention – partenariat (OPP) ☎ 06.96.45.32.99 Capitaine DUBOIS, Bruno, commandant la BDRIJ, suppléant OPP ☎ 06 96 21 60 01 Brigade de prévention de la délinquance juvénile : ☎ 05 96 32 80 48 Correspondant gendarmerie – sécurité de l'école : ☎</p>	<p style="text-align: center;"><u>OBJECTIFS PRINCIPAUX</u></p> <p><u>Pour la Gendarmerie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Disposer de relais au sein des diverses classes en mesure de poursuivre la veille de sécurité auprès des jeunes scolarisés ; ☞ Aider les pairs à créer un sentiment de confiance notamment avec les élèves les plus en difficulté au plan relationnel et en favorisant le maintien d'un bon climat de camaraderie dans la classe ; ☞ Développer chez le pair le souci de l'autre en portant son attention sur les élèves en souffrance ou présentant des comportements déviants (replis sur soi, baisse des résultats scolaires, fugues, etc.) ; ☞ Faire baisser la violence en modifiant les comportements et en développant la maîtrise de soi ; ☞ Aider les pairs à constituer des relais utiles de leurs camarades auprès des adultes référents (référents CESC, correspondant gendarmerie – sécurité de l'école, brigade de prévention de la délinquance juvénile – éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse, psychologue réserviste, etc.). <p><u>Pour l'éducation nationale :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Responsabiliser les élèves à leur propre sécurité en organisant la régulation par les pairs des relations entre élèves ; ☞ Développer l'esprit de groupe et la solidarité entre élèves au sein des différentes classes ; ☞ Développer chez les élèves la faculté de résoudre les conflits par le dialogue et non par la violence ; ☞ Faciliter les échanges et améliorer les relations entre élèves ainsi qu'entre élèves et professeurs ; ☞ Participer à l'éducation à la citoyenneté et au respect des autres ;

	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Créer un climat propice aux études ; ↳ Sanctionner la fonction de pair par une reconnaissance particulière et valorisante.
	<p><u>LIEUX DE DÉROULEMENT</u></p>
	<p>Cité scolaire Frantz Fanon (collège – lycée d'enseignement général et lycée professionnel)</p>
	<p><u>PUBLIC VISÉ</u></p>
	<p>Les seuls élèves qui se portent volontaires et qui ont envie d'apporter une plus-value au climat de leur classe en instaurant des relations de confiance basées sur l'empathie et le souci de l'altérité.</p>
	<p><u>DÉMARRAGE</u></p>
	<p>Année scolaire 2009 – 2010 Avant le mois le décembre</p>
	<p><u>PILOTE DE L'ACTION</u></p>
	<p>Commandement de la gendarmerie de Martinique</p>
	<p><u>Unités ou personnel intervenant à titre normal :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Brigade de prévention de la délinquance juvénile ; ➔ Correspondant gendarmerie sécurité de l'école ; ➔ Psychologue réserviste de la gendarmerie ;
<p><u>Contact éducation nationale :</u> à compléter</p> <p><u>Contact protection judiciaire de la jeunesse :</u> à compléter éventuellement</p>	<p><u>PARTENAIRES DE L'ACTION</u></p>
	<p><u>Éducation Nationale</u></p> <p>(Membres référents du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté local : Principaux et proviseurs, CPE, adultes relais, médiateurs de la réussite scolaire, sécurité privée de l'établissement, et par extension tout référent désigné à cet effet suite à la réunion rectorat du 5/11/2009) ;</p> <p><u>Protection judiciaire de la jeunesse</u> Éventuellement</p>
	<p><u>FONCTIONNEMENT</u></p>
	<p><u>Étape 1 :</u></p> <p>À l'occasion des interventions de la BPDJ, le projet de conseil des pairs est présenté dans les classes en même temps que le point-écoute active gendarmerie – protection judiciaire de la jeunesse.</p> <p><u>Étape 2 :</u></p> <p>Les élèves intéressés par la fonction de pair se font connaître auprès du référent CESC de l'établissement, du correspondant</p>

gendarmerie sécurité de l'école, de la brigade de prévention de la délinquance juvénile.

Étape 3 :

Préalablement à son entrée en fonction, le pair volontaire est évalué individuellement par la psychologue réserviste de la gendarmerie qui établit un diagnostic permettant de préciser l'opportunité de la candidature et la motivation du pair (convocations à établir pour organiser le planning de la psychologue).

Étape 4 :

La BPDJ débute la formation (il sera peut-être nécessaire d'organiser cette dernière en dehors du temps scolaire pour éviter les critiques des autres élèves – mercredi-après midi notamment pour réunir le maximum d'élèves volontaires). 10 à 15 h de formation apparaissent nécessaires pour exercer cette fonction a minima.

Étape 5 :

Remise officielle et solennisée d'un diplôme de pair (modèle à établir en relation avec l'éducation nationale dans le cadre du groupe de suivi à constituer dans le cadre du CESC ou du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance). Cette remise pourra être opérée conjointement par les chefs d'établissements et le commandant de la gendarmerie de la Martinique.

Étape 6 :

Point de situation régulier avec les pairs au cours des points-écoute mis en place mensuellement ou par tout moyen en cas d'urgence. Les référents CESC et le correspondant gendarmerie – sécurité de l'école doivent être les relais habituels des pairs pour les problématiques urgentes nécessitant une réaction immédiate.

Les pairs dans les situations délicates doivent être en mesure d'orienter l'élève en difficulté vers le professionnel le plus approprié (réfèrent CESC, correspondant gendarmerie sécurité de l'école, éducateur de la PJJ, brigade de prévention de la délinquance juvénile, psychologue réserviste de la gendarmerie, etc.).

Étape 7 :

Supervision des pairs qui le souhaitent par la psychologue réserviste de la gendarmerie à l'occasion des points-écoute PEAG/PJJ. Échanges tout au long de l'année avec les personnels en charge du PEAG/PJJ.

Étape 8 :

Bilan en cours d'année du dispositif (février – mars 2010). Suivi dans le cadre des points-écoute gendarmerie/PJJ des groupes cibles (classes disposant d'un pair) et des groupes de référence (classes ne disposant pas de pair). Évaluation de l'évolution des

	<p>groupes « cibles » par rapport aux groupes de référence.</p> <p>Bilan au mois de juin : audit des pairs ayant rempli cette fonction. Points positifs tirés du fonctionnement du conseil des pairs. Approche qualitative du dispositif (à charge de l'officier prévention – partenariat – constitution d'un questionnaire ad hoc dans le cadre du fonctionnement du groupe idoine du CESC ou du CLSPD). Améliorations à apporter au dispositif.</p>
	<p style="text-align: center;"><u>FINANCEMENTS</u></p> <p style="text-align: center;">État</p>
	<p style="text-align: center;"><u>MOYENS PEDAGOGIQUES</u></p> <p>➤Fiches pédagogiques détenues par la BPDJ, réalisées ou validées par l'OPP ;</p> <p>➤Cas pratiques de gestion de conflits (jeux de rôle) à charge de la BPDJ ;</p> <p>➤Liste des infractions pour lesquelles le pair doit obligatoirement en référer à un adulte ;</p> <p>➤Vidéo projecteur.</p>
	<p style="text-align: center;"><u>BILAN ET PERSPECTIVES</u></p> <p>Confer étape 8 du fonctionnement</p> <p><u>Pour la gendarmerie</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↪ Nombre de classes cibles ; ↪ Nombre de classes de référence ; ↪ Nombre d'élèves ayant eu recours à un pair ; ↪ Appréciation du dispositif par les élèves ; ↪ Appréciation du dispositif par la communauté éducative ; ↪ Évolution du climat dans les classes cibles ; ↪ évolution du climat dans les classes de référence. <p>Au final, le conseil des pairs doit permettre de faire baisser significativement et durablement la violence au sein de la cité scolaire.</p>